



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### économies d'énergie

Question écrite n° 64640

#### Texte de la question

La maîtrise de la consommation d'énergie n'a jamais été autant d'actualité. Concernant la consommation électrique, force est de constater que notre pays ne favorise toujours pas la production et l'utilisation des ampoules basse tension qui permettraient pourtant de diminuer de façon sensible la note des particuliers et industriels, et par là de diminuer in fine le nombre de réacteurs nucléaires nécessaires à la production d'électricité. Compte tenu de ce constat, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre de l'écologie et du développement durable de lui indiquer les mesures urgentes qu'entend prendre le Gouvernement au sujet de ce dossier.

#### Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à la maîtrise de la demande d'électricité. En France, l'éclairage représente 15 % du budget de la dépense d'électricité du ménage (hors chauffage, eau chaude et cuisson) et occupe le deuxième poste de consommation d'électricité spécifique après les équipements de froid. Il convient de distinguer les ampoules dites « basse consommation » ou « à économie d'énergie », qui sont basées sur la technologie des tubes fluorescents, des ampoules basse (230 V) ou très basse tension (6 V, 12 V, 24 V). Ces dernières sont des ampoules à incandescence chauffant très vite et beaucoup, engendrant d'importantes pertes énergétiques par effet Joule (déperdition calorifique). Une lampe classique de 100 watts disperse 80 watts en chaleur et en utilise 20 pour l'éclairage, alors qu'une lampe fluocompacte de 25 watts (ce qui correspond à une ampoule traditionnelle de 100 W) utilise 80 % de l'énergie pour l'éclairage et en disperse seulement 20 % en chaleur. L'efficacité lumineuse des ampoules basse ou très basse tension reste faible, entre 15 et 20 lumens par watt. La durée de vie moyenne de ces ampoules est comprise entre 1 000 et 3 500 heures. Elles sont souvent utilisées afin de créer un éclairage d'ambiance, la plupart du temps dans des lampes halogènes. Les ampoules basse ou très basse tension ne sont donc pas les plus économes en électricité. C'est la puissance en watts qui détermine la consommation d'un appareil électrique. Cette puissance dépend de la tension et de l'intensité. Ainsi, l'utilisation couplée d'une ampoule très basse tension et d'un rhéostat permet de moduler la consommation et de l'abaisser jusqu'à 15 %. Toutefois, un tel gain est très modeste comparé aux économies engendrées par l'utilisation de lampes fluocompactes. Ces dernières consomment en général cinq fois moins d'électricité qu'une lampe à incandescence classique (11 W au lieu de 60 W) et durent plus de 10 000 heures. Pour un éclairage d'ambiance, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie recommande les lampes fluorescentes, en particulier les tubes fluorescents en U (36 W). Les halogènes très basse tension peuvent malgré tout consommer jusqu'à 100 watts. C'est pourquoi il est préférable de les réserver pour les activités nécessitant un confort d'éclairage important, c'est-à-dire en chevet ou plus généralement pour la lecture. L'étiquette énergie, conçue à l'initiative de la Commission européenne, est un instrument puissant de différenciation du marché pour les producteurs et oriente le consommateur vers les produits les moins énergivores. Elle classe les appareils de A (l'appareil est très économe) à G (l'appareil consomme beaucoup d'électricité), en fonction de leur performance énergétique. De fait, les ampoules fluorescentes sont presque toutes classées A tandis que les

lampes à incandescence, même très basse tension, sont au mieux classées B ou C. Un deuxième instrument est le dispositif de certificats d'économie d'énergie qui sera prochainement mis en oeuvre. Celui-ci permettra l'éligibilité de ce type de produits à basse consommation d'énergie, et par conséquent leur développement. L'ensemble des mesures en faveur de la maîtrise de la consommation d'énergie constitue avec le développement des énergies renouvelables un pilier essentiel à un développement énergétique durable. L'implication de chacun, de l'État jusqu'au consommateur, en passant par les collectivités territoriales et les entreprises, est une condition essentielle du succès de cette politique.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 64640

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** écologie

**Ministère attributaire :** écologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 mai 2005, page 4733

**Réponse publiée le :** 3 janvier 2006, page 65